

Commission Régionale Equipements Sportifs

BILAN SAISON 2024-2025

Proclamer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes serait une pure utopie. Nous nous efforçons de progresser avec le peu de moyens dont nous disposons. Les projets avancent parfois normalement, parfois au ralenti.

Pour assurer sa tâche l'équipe Régionale des Equipements Sportif est actuellement constituée de :

14 Référents Départementaux :

- 09 : Mr Benjamin BELLAMY – Mr Marc DELAY
- 11 : Mr Pierre OLIV
- 12 : Mr Robert HURTES
- 30 : Mme Patricia REVENAUX – YRLES
- 31 : Mr Denis FRECHOU
- 32 : Alain MARGHERITORA
- 34 : Mr François ROUGEAUX
- 46 : Mr Guillaume EBER
- 48 : Mme Fabienne CURIACE
- 65 : Mr Raymond BAUDOUR
- 66 : Mr Pierre OLIVE
- 81 : Mme Sandrine CONJUGO GARDES
- 82 : Mr Michel DIAZ

1 responsable régional :

- Mr Robert HURTES

En 2025, nous n'avons pas eu de réunions, dans une Ligue dont la superficie est supérieure à celle du BENELUX et sans budget dédié, il est difficile de programmer des réunions en présentiel. Une possibilité en « Visio » serait peut-être bienvenue.

Une main courante évolutive des installations LAO est ponctuellement transmise à tous les Référents et Présidents des Comités Départementaux. Nombreux sont ceux qui assurent un retour avec des remarques d'assurer les mises à jour.

Les mises à jour sont aussi réalisées avec les rapports des Juges Arbitre.

Malheureusement, la CRES en reçoit très peu. C'est pourtant une demande qui a été formulée à maintes reprises. C'est très rapidement passé aux oubliettes.

Nous avons régularisé quelques saisies de compétitions. Des travaux de réfection ou réhabilitation de stade ont eu lieu.



NOS PARTENAIRES



Pour 2026, il faudra suivre avec attention le dossier de CASTELGINEST qui doit être terminé très prochainement. Il y a aussi AUCH, FIGEAC, CASTELNAU-D'ESTRETEFONDS, VERGEZE, VILLENEUVE LES MAGUELONNE, BEZIERS et bien sûr CASTRES. Tout est repris dans la main courante évolutive des installations LAO.

Quel est notre rôle ?

1- Le titre de notre règlement est : **"RÈGLEMENT DES INSTALLATIONS ET DES MATÉRIELS FIXES D'ATHLÉTISME DESTINÉS A LA COMPÉTITION"**

L'objectif n'est pas de statuer sur les conditions des installations permettant l'entraînement (en salle ou en plein air), dont la plupart sont d'ailleurs inconnues de la CES.

Les termes de "valides" ou "non valides" s'appliquent donc bien à la notion de compétitions, cela est confirmé par le 1.2 de la réglementation :

1.2

La FFA reconnaît [...] 2 états.

« Valide » = apte à la compétition.

« Non Valide » = aucune compétition ne peut s'y dérouler. Le SI-FFA ne permettra pas l'inscription de la compétition et l'enregistrement des résultats avec E-LOGICA. Il en est de même si un des ateliers est repris « Interdit ou Non Conforme ».

Installations « Valide » ne veut pas dire que tous les ateliers d'une même discipline sur ladite installations sont conformes aux règles. Il suffit qu'un atelier de la discipline soit conforme pour obtenir le « SÉSAME VALIDE ». Par exemple, un atelier de marteau conforme permet de le classer conforme, ceci, même si d'autres aires existent et sont non conformes.

Pour beaucoup de stades, une aire conforme permet de retenir la classification la plus élevée de cet atelier pour le classement de l'installation.

Donc le jour J des compétitions, le jury doit se rapprocher du Directeur de Compétition (S'il est désigné) pour bien utiliser des ateliers conformes. Sinon le juge arbitre doit le mentionner dans son rapport et lors de la saisie des résultats l'anomalie doit être signalée par l'opérateur E-LOGICA.

2- La CES a pour mission de **gérer les installations d'athlétisme en France**, en application de la Réglementation approuvée par le Comité Directeur de la FFA, réglementation qui se doit d'être conforme aux Règles de la WA.

Le problème de la déclivité des zones de chutes des aires de lancers est l'un des aspects de ces réglementations. Elle a pour but de défendre l'un des principes fondamentaux de notre sport, à savoir l'équité des conditions de réalisation des performances. Par exemple, une performance réalisée sur une zone de chute en déclivité négative est faussée par rapport à celle réalisée sur une zone de chute plane ou avec déclivité positive. Quel que soit le niveau des compétitions, elles rentrent dans un listing de comparaison afin d'éventuellement établir des qualifications, des enregistrements de records, des classements au Niveau Départemental, Régional, National et Mondial. Il

faut veiller qu'à tout niveau les performances soient réalisées dans des conditions le plus identiques possibles. Donc il faut être prudent avec toutes les adaptations trop souvent souhaitées, il en va de la crédibilité des performances réalisées en LAO.

3- Le jour des compétitions être un maximum vigilant avec la sécurité

Toujours veiller que les exigences requises pour la validation des performances ont été remplies en respectant les règles techniques des compétitions dans des conditions de sécurité optimales.

Nota : Sur les espaces d'initiations l'on peut enregistrer des manifestations jusqu'à U 14.

Pour vous aider sur le site grand public de la FFA en vous appuyant sur le lien ci-dessous, vous pouvez consulter toute la réglementation concernant toutes nos installations.

<https://www.athle.fr/reglement/installations-materiels-athle.pdf>

Le Président National de la CES vient de terminer l'énorme travail de la numérisation des dossiers papiers présents dans les archives de la FFA. Il y en a 852. Pour la LAO il semble qu'il n'a rien trouvé concernant TOUOUSE SESQUIERES et NARBONNE.

Localement, les référents CES sont prêts à intervenir.

Au niveau national, toutes les semaines (Le lundi), une personne de la CES épluche le registre national annonçant toutes les demandes d'appel d'offre.

Nous sommes parfois au courant de projets bien en avant les clubs.

Il faut se féliciter que des collectivités font de remarquables efforts pour maintenir en bon état nos stades d'athlétisme. Il faudrait qu'en retour ces installations soient désignées pour organiser des compétitions au moins au niveau de leur classement. Il paraît anormal que certains sites bénéficient couramment d'implantations et que d'autres soient régulièrement occultés. Cette remarque peut valoir aussi au niveau Fédéral pour les compétitions Nationales. Une meilleure répartition est à souhaiter, merci aux instances décideuses d'en tenir compte. Il peut arriver que l'impact carbone soit parfois invoqué mais ne soit pas toujours justifié.

Enfin soyez vigilants, actuellement, il est une mode qui se propage de plus en plus rapidement, c'est le fait de créer ou remplacer des pelouses naturelles par des pelouse synthétiques. C'est un véritable fléau pour l'avenir de notre discipline des lancers.

Profitez pleinement de la saison sportive 2025-2026 en utilisant des équipements aux qualités requises.

Fait le 25/03/2026

*Le responsable CRES LAO
Robert HURTES*